

SIMDUT 2015

À : Tous les instructeurs
De : Marc Plamondon, coordonnateur de programmes
Cc : Benoit Laroche, directeur des opérations

Date : 26 février 2015

Objet : SIMDUT 2015

Mesdames, Messieurs,

Le 11 février 2015, le gouvernement fédéral a annoncé l'entrée en vigueur du *Règlement sur les produits dangereux* (RPD) et de certaines modifications à la *Loi sur les produits dangereux* (LPD). Ces modifications apportent des changements au « Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail » (SIMDUT).

Une période de transition d'une durée d'environ trois ans est prévue pendant laquelle les deux systèmes, SIMDUT 1988 et SIMDUT 2015, cohabiteront sur le territoire canadien.

Nous vous invitons à consulter les sites Internet suivants pour obtenir plus d'informations sur ce sujet :

- 1- <http://simdut.org/>
- 2- <http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/occup-travail/whmis-simdut/ghs-sgh/index-fra.php>
- 3- <http://www.csst.qc.ca/prevention/reptox/systeme-general-harmonise/Pages/reglement-produits-dangereux.aspx>

Du côté des évaluations, les questions d'examens de l'ENPQ porteront sur le SIMDUT édition 1988 pour un certain temps encore. Nous vous informerons du moment où les examens de l'ENPQ porteront sur le SIMDUT 2015. Il va de soi que, lors de vos formations, vous devez **dès maintenant** parler de l'existence des nouveaux pictogrammes du SIMDUT 2015.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter.

Bonne formation...

ORIGINAL SIGNÉ

Marc Plamondon
Coordonnateur de programmes